

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 2 avril 2007 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, **Maurice TURRETTINI** (président), Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : MM. Pierre SUTTER et Jean-Philippe de TOLEDO.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2007

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je souhaite commencer ce conseil par une petite intervention sur les élections. Je ne reviendrai pas sur le détail, vous avez tous vu les résultats. Au risque de passer pour un gendarme, j'ai dû intervenir à une ou deux reprises durant la campagne. Cela a été mal compris, mais j'ai le devoir de faire régner l'ordre. Il y a eu et il y aura encore beaucoup de tensions. Les lois et règlements sont là pour éviter les excès et j'ai dû y faire appel, afin que la prochaine campagne soit plus respectueuse du cadre juridique dans lequel nous agissons et qu'elle puisse se dérouler plus agréablement. J'espère qu'à partir d'aujourd'hui, tout pourra se faire de façon conviviale.

- Un autre aspect m'importe beaucoup : le lendemain des élections, j'ai reçu un appel de M. André CASTELLA, maire d'Avusy, qui a lancé la campagne sur le respect, laquelle a un grand retentissement en Suisse et en France. Il s'est demandé pourquoi, si l'on exige le respect à l'école, il n'y en aurait pas aussi en politique. J'ai accepté de participer à une conférence de presse destinée à lancer cette campagne la semaine dernière, car c'est un sujet qui m'a toujours tenu à cœur. Lorsqu'on cherche à agir de manière respectueuse, dans tous les domaines, c'est le garde-fou contre tous les débordements. Il s'agit du respect vis-à-vis de soi-même et du respect vis-à-vis des engagements pris. Tous les candidats à l'exécutif vont être abordés prochainement par les membres de cette campagne. Personne ne va refuser bien sûr, mais j'aimerais que ceux qui signent ce pacte le fassent en sachant que ce n'est pas un engagement vain et que nous devons toujours avoir en toile de fond l'idée du respect.
- Autre sujet plus réjouissant : les comptes 2006, dont nous parlerons lors de la prochaine séance. À quelques dizaines de milliers de francs près, les rentrées fiscales sont identiques à celles de 2005 mais nous comptons un bonus de 3,8 mio de francs par rapport au budget. Il ne faut toutefois pas pavoiser, ceci est en grande partie dû à la vente de la parcelle du chemin de la Blonde.
- S'agissant du projet de centre sportif intercommunal, une étude préliminaire a été réalisée par le bureau d'architectes FREI et STEFANI. Leur rapport intermédiaire présente deux variantes : soit réunir toutes les infrastructures au même endroit, soit laisser tous les aménagements de plein air à Rouelbeau et placer tout ce qui est construit plus loin, le long de la route de Thonon, en face de REUTERS.
- Concernant l'OPC Seymaz, les comptes révèlent du non dépensé et même des bénéfiques. Comme ce n'est pas le but d'une telle organisation de thésauriser, le solde bénéficiaire sera désormais réparti entre les cinq communes.
- Enfin, je vous informe que la ligne 34 des TPG circule à nouveau selon le parcours habituel.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je me suis rendue récemment à une assemblée de l'ACG, au cours de laquelle il a été question de péréquation financière. M. David HILER a mandaté des groupes de travail pour aboutir à une nouvelle péréquation financière, mais celle-ci n'est pas prévue avant 2009-2010 et elle pourra faire l'objet d'un référendum. L'ACG n'est pas très encline à entrer en matière sur un projet qui discriminerait les communes aisées.
- M. le président : pourrions-nous en savoir plus sur les manquements et les débordements évoqués par Mme le Maire au sujet de la campagne électorale, afin d'éviter que cela se reproduise ?
- Mme le Maire : je ne veux pas rentrer dans les détails. J'espère que les personnes voulues se sentiront concernées et respecteront désormais les règles en la matière.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Rapporteur : Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie le 20 mars 2007.

- M. FOËX a informé la commission qu'il avait eu quelques coups de cœur en matière d'**aide humanitaire**.
- ARVAN : la *Fête des vendanges du Rossignol* a changé de nom et s'appelle désormais *Fête des récoltes*. M. Jacques FOËX a succédé à M. Bernard de WURSTEMBERGER à la présidence de l'Association. M. Roger MEYLAN en est le vice-président. Au terme d'une discussion sur le soutien de la commune à l'ARVAN, la commission a proposé de verser Fr. 18'000.- en 2007 pour financer le projet de construction d'un centre d'alphabétisation polyvalent, avec latrines et mobilier, à l'école bilingue de Bassantinga, au Burkina Faso.
- Association USHAGRAM TRUST, en Inde : la commission propose de verser Fr. 7'000.- à l'Association pour financer le fonctionnement de 12 écoles enfantines dans 14 villages. Pour mémoire, la commune n'avait pas subventionné USHAGRAM TRUST en 2006.
- Association genevoise de soutien au Centre écologique Albert Schweitzer (AGSCEAS) : projet de valorisation des déchets ménagers dans la banlieue de Ouagadougou proposé par M. Jean-François HOUMARD, membre de cette association. Par manque de précision sur ce projet, la commission a décidé de convoquer M. HOUMARD lors de sa prochaine séance, le 8 mai 2007.
- Eirene Comité Suisse : projet d'énergie solaire en Haïti. La commission a suspendu l'examen de ce projet qui sera présenté par M. BENOIT lors de la séance de commission du 8 mai.

Aide sociale

- Mme Martine MIQUEL, directrice du secteur Jeunesse des Unions Chrésiennes de Genève, avait demandé à M. IMHOOS de présenter le projet Villa YoYo. Il s'agit de deux maisons, à Versoix et à Onex, qui accueillent des enfants à la sortie de l'école. Ce projet a interpellé la commission, qui a proposé d'octroyer un montant de Fr. 3'000.- à l'Association YoYo, pour 2007.
- M. TERRIER : qu'y a-t-il de social dans ces maisons ? Je ne comprends pas bien. Ces gens sont-ils dans le besoin ?
- M. IMHOOS : c'est un projet destiné à accueillir des enfants dont les parents ne peuvent s'occuper à la sortie de l'école.
- Mme GAMPERT : le but premier de ce projet est la prévention de la violence. Les enfants, particulièrement ceux qui sont socialement défavorisés, ont besoin d'un espace de jeux où ils peuvent développer leur personnalité et expérimenter les relations sociales, en toute sécurité. Le concept de la Villa YoYo offre aux enfants un espace ouvert où ils peuvent vivre pleinement leur statut d'enfant et contribue aussi au développement de la vie de quartier. Le but est d'éviter que ces enfants ne soient dans la rue, c'est donc tout à fait social.
- M. FOËX : c'est assez exceptionnel, car la commission s'est toujours empêchée de subventionner des associations ayant un caractère religieux ou confessionnel, mais nous avons été approchés par le pasteur, puis par son épouse, qui gère elle-même le projet.
- M. TERRIER : y a-t-il des enfants de Vandœuvres ? Je trouve le projet très honorable, mais je ne vois pas le lien avec notre commune. Les communes de Versoix et Onex font-elles aussi un effort ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons toujours aidé des projets situés ailleurs qu'à Vandœuvres.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Aménagement du territoire

(Rapporteur : M. TURRETTINI)

La commission s'est réunie le 26 mars 2007.

- Nous étions sept commissaires et nous sommes aperçus que M. Th. PRADERVAND était venu à cette séance de commission sans en être membre. Un courrier lui a été adressé pour savoir pour quelles raisons il avait assisté à cette réunion.
- M. Th. PRADERVAND : je vous prie de bien vouloir m'excuser. J'ai été noté absent sur le dernier procès-verbal que j'ai reçu. J'étais donc sûr d'en être membre. Apparemment, je me suis trompé et je n'en fait pas partie. Je demande à en devenir à nouveau membre. En 16 ans de conseil municipal, je crois que c'est la première fois qu'un conseiller reçoit une lettre de reproches pour s'être intéressé à une commission dont il ne fait pas partie. Je vous prie d'excuser cette erreur, j'ai cru que j'en faisais partie et je demande d'en faire partie.
- M. le président : vous n'avez pas été convoqué à cette séance. Il y a eu des séances élargies à l'ensemble du conseil, raison pour laquelle vous avez assisté à des séances de cette commission. Cela ne change rien au résultat du vote effectué lors de cette réunion. La composition de la commission n'est en outre pas à l'ordre du jour. Nous déciderons en temps voulu de votre adhésion à cette commission.
- La commission a revu la dernière version du plan directeur communal. Un certain nombre de modifications y ont été apportées. Trois éléments à relever :
 - la lettre de M. Robert CRAMER, qui dit en substance que le plan est conforme au plan directeur cantonal, même s'il est « minimaliste », qui se félicite que la commune prévoie la construction d'une trentaine de nouveaux logements, que ce n'est pas suffisant et qu'il faut continuer dans cette direction ;
 - une lettre de la Société immobilière du Golf de Bessinge, qui se sent préteritée par le fait que, comme cela était prévu dans le plan directeur communal, une des parcelles qui devrait passer en zone sportive est actuellement en zone villas, ce qui peut poser un certain nombre de problèmes financiers par rapport à sa valeur. Compte tenu des incertitudes quant à un éventuel transfert des droits à bâtir, la Société immobilière a souhaité s'opposer à ce que le golf passe en zone sportive pour l'instant. Renseignements pris auprès de l'exécutif, du président de la commission et de certaines personnes du département, et comme il ne s'agit pas d'une priorité pour le canton, il a été suggéré de retirer cet aspect du plan directeur et de le réétudier par la suite, si la S.I. le souhaite, à charge pour elle d'examiner toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur ce terrain ;
 - une intervention de MM. E. et Th. PRADERVAND, qui se sont faits les porte-paroles de l'Association du Coin de Terre, au sujet du projet de mise en zone « jardins familiaux » des parcelles du secteur du Moulonais, afin de protéger l'activité des membres de cette Association. Alors que c'était la dernière séance de commission consacrée à l'examen de ce plan directeur, MM. E. et Th. PRADERVAND se sont demandés si cela ne préteritait pas aussi leurs droits financiers de faire passer ces jardins familiaux de la zone villa à la zone appropriée. Un long débat a eu lieu. Il est apparu que le frère d'E. PRADERVAND était le président de cette Association. Des membres de cette Association étaient présents à la séance d'information du 16 octobre dernier sur le plan directeur. Certains d'entre eux ont pris des renseignements à la mairie. L'Association est donc parfaitement au courant de ce projet et n'est, à ce jour, pas opposée à ce que cette zone soit protégée tel qu'on le prévoit.

- A la suite de ce débat, un vote a eu lieu et, par une majorité de 4 voix pour et 3 voix contre, la commission a préavisé d'accepter le projet de plan directeur communal dans sa nouvelle version de mars 2007, sous réserve du retrait de la mise en zone sportive des deux parcelles de la SI Bessinge.
- M. E. PRADERVAND : je me suis exprimé en commission en mon propre nom. Je n'ai jamais été approché par qui que ce soit.
- M. Th. PRADERVAND : mon frère est le président du groupement AVENIR III, et non de l'Association du Coin de Terre. Il s'agit d'une section de l'Association.
- M. le président : l'Association n'est pas opposée au projet et ils auront tout le loisir de se manifester.
- *Vote sur une proposition d'interruption de séance, afin de demander des précisions à la présidente de l'Association présente dans le public Cette proposition est rejetée par 1 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions.*
- Mme le Maire : il n'y a pas d'opposition formelle de l'Association du Coin de Terre. L'Association nous a écrit pour regretter ne pas avoir été conviée à la séance d'information le 16 octobre, mais plusieurs des ses membres y ont assisté. Notre but n'est pas de prêterit des associations. Nous avons pris contact avec celle du Coin de Terre et sa présidente est venue à la mairie consulter le projet. Il s'agit d'une protection supplémentaire pour les jardins familiaux et c'est ainsi que le projet est perçu par les représentants de l'Association. Si cette dernière prend contact avec nous le jour où nous procéderons au déclassement, nous pourrions en discuter.
- M. E. PRADERVAND : si nous l'approuvons, le projet sera soumis au Conseil d'Etat, qui va rendre un arrêté. Il sera difficile de revenir en arrière après cet arrêté. Si l'Association désire protéger ses droits à bâtir, elle ne pourra plus le faire.
- Mme le Maire : il n'y a pas eu d'opposition. C'est un plan d'intentions et le jour où nous voudrions les réaliser, l'Association bénéficiera de ses droits privés.
- M. E. PRADERVAND : pourquoi faisons-nous exception pour le Golf ?
- M. le président : parce que la S.I. Bessinge s'est manifestée, ce qui n'est pas le cas ici.
- Mme le Maire : la volonté de la Fédération genevoise des jardins familiaux est, évidemment, de les préserver. À ce jour, je ne sais pas ce qu'ils souhaitent pour le Moulanaï, mais d'après les renseignements que l'on m'a transmis, ils sont plutôt favorables à une protection de ces jardins familiaux. En outre, cela ne signifie pas que leurs droits seront perdus. Ils pourront s'opposer au changement de zone, le moment venu.
- M. de UTHEMANN : qu'en est-il s'ils ne sont pas d'accord entre eux ?
- Mme le Maire : ils ont des statuts. Ils feront les démarches qu'ils estiment nécessaires.
- M. BENOIT : en recevant ces courriers, j'ai été attristé car j'ai insisté depuis longtemps pour que le projet soit discuté devant le conseil. Je voulais que ce projet soit ambitieux et je ne suis pas le seul à dire qu'il ne l'est pas, puisque même le chef du département l'a considéré comme étant minimaliste. Ce projet est vide. Une discussion au sein du conseil aurait permis de rendre ce projet plus ambitieux. Il est prévu pour 10 ans. Nous sommes en fin de législature et la moitié d'entre nous ne sera pas là pour l'appliquer.
- M. le président : si les membres de votre liste étaient plus présents aux réunions et n'avaient pas retenu leurs idées, il aurait pu être plus ambitieux. Il a été discuté durant de longues séances. M. CRAMER a qualifié le projet de minimaliste par rapport à la création de logements, or un membre de votre liste s'oppose à tous les projets de constructions.
- M. TCHERAZ : M. BENOIT, vous n'avez jamais proposé quelque chose de concret pour ce projet. Il y a bien des Vandœuvriens qui sont d'accord avec la politique de ne pas trop construire.

- M. BENOIT : quand on propose un projet de plan directeur, on vient avec des éléments de discussion. L'exécutif ne nous a rien proposé.
 - M. TERRIER : vous reprochez à l'exécutif de ne pas acquérir de terrains et vous étiez favorables à la vente du terrain que possédait la commune.
 - M. BENOIT : ceux qui voulaient le vendre voulaient faire de la spéculation.
 - Mme le Maire : dans une commune comme la nôtre, c'est extrêmement difficile de trouver du terrain. Vous ne pouvez pas affirmer que nous n'avons rien fait. C'est fort de café de dire que l'on n'en a pas assez parlé, vu le nombre de séances, y compris élargies au conseil, qui se sont tenues à ce sujet. Si le plan est minimaliste aujourd'hui, c'est de la responsabilité du conseil. Nous avons travaillé avec le président de la commission et avons essayé de trouver des idées. Lorsque l'on travaille en petit groupe, on a, à un moment donné, besoin d'idées qui viennent de l'extérieur, mais celles-ci ne sont jamais venues, malgré mes demandes réitérées. Minimaliste oui, mais ce projet a néanmoins été accepté par M. CRAMER, parce qu'il est conforme au plan directeur cantonal. Le chef du département a passé outre le préavis négatif de la commission d'urbanisme, parce que cette dernière voulait urbaniser dans le secteur Seymaz-Mon-Idée. Il ne s'agit que d'intentions, nous ne sommes pas figés pour 10 ou 15 ans.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- Néant

5. Projets de résolutions

- ***Proposition de résolution relative à l'adoption du plan directeur communal***

RÉSOLUTION

Séance du Conseil municipal du lundi 2 avril 2007

Proposition de résolution relative à l'adoption du plan directeur communal

Vu la volonté des autorités communales de mettre à jour le plan directeur communal,

vu le projet de plan directeur communal établi par Mme Arlette ORTIS, urbaniste, en mai 2005,

vu les séances de la commission Aménagement du territoire pour la mise à jour du plan directeur, tenues les 29 septembre 2004, 2 novembre 2004, 17 janvier 2005, 14 février 2005, 15 mars 2005, 5 avril 2005, 6 février 2006, 11 septembre 2006, 27 février 2007 et 26 mars 2007,

vu les rapports de ladite commission concernant la mise à jour du plan directeur établi lors des séances précitées,

vu les discussions intervenues avec le Département du Territoire (DT), et plus particulièrement le Service des plans directeurs localisés,

vu les modifications apportées à la première version du plan susmentionné,

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LALAT - L 1 30), et plus particulièrement l'article 11bis,

vu l'information à la population du 12 octobre 2006,

vu la consultation publique de 30 jours intervenue du 16 octobre au 15 novembre 2006, mise en œuvre par les autorités communales et ayant fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'Avis Officielle du 16 octobre 2006, en vertu de l'article 11bis, alinéa 5 LALAT,

vu la consultation des communes voisines du 20 décembre 2006,

vu les observations reçues par la commune,

vu les nouvelles modifications apportées à ce projet de plan directeur communal,

vu l'établissement de la dernière version du plan par Mme Arlette ORTIS, version datée « mars 2007 »,

vu la transmission de cette ultime version pour accord au DT en date du 6 mars 2007,

vu le courrier du chef du DT du 22 mars 2007 informant la commune qu'il accepte ce projet de plan conformément à l'article 11bis, alinéa 7 LALAT,

vu le courrier de la SI Bessinge du 22 mars 2007 et les discussions qui ont suivi,

vu l'article 11bis LALAT et l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

par 8 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention.

1. D'adopter le plan directeur communal dans sa version datée « mars 2007 », sous réserve de l'abandon de la proposition de mise en zone sportive de la parcelle n° 2730 de 420'000 m², classée en zone agricole et de la parcelle n° 2431 de 41'000 m², classée en zone villa, propriétés de la S.I. du Golf de Bessinge, et de prévoir son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.

6. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

7. Propositions individuelles et questions

- Mme CHRISTE : par rapport à la zone prévue à Mon-Idee, je pensais qu'elle était située vers le terrain de M. DEMONT, mais je lis qu'elle est prévue dans le secteur route de Choulex / route de Mon-Idee (cf. page 73).
- M. TERRIER : pourquoi intervenir après le vote ?
- Mme le Maire : c'est une erreur. Par rapport au projet de déplacement des tennis, il n'y a pas encore de décision communale quant à savoir si l'on voudrait les mettre dans le futur centre sportif intercommunal ou à Vandœuvres.
- Mme CHRISTE : je parle surtout du projet relatif au déplacement de la voirie et de la caserne des pompiers et à la création d'une déchetterie.
- M. le président : c'est très ouvert. Il est fait référence à deux hypothèses à examiner.
- Mme CHRISTE : ma question est la suivante : si nous voulons déplacer la voirie, où pourrions-nous la déplacer ?
- Mme le Maire : nous ne le savons pas à ce jour.
- M. Th. PRADERVAND : la commune a engagé beaucoup de frais pour refaire les façades des annexes de la mairie, mais je trouve dommage la façon dont le portail a été réfectionné. Il était démontable et il ne l'est plus. Les gonds ont été soudés et le portail est très mal aligné. Le jour où une camionnette heurtera le portail, il faudra tout démonter au chalumeau.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous allons en parler à l'entreprise.

8. Date de la prochaine séance

séance n° 29 : lundi 14 mai 2007 à 20 h 15

La séance publique est levée à 21h25.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Pierre SUTTER

Le Président du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI